



Activité complémentaire pour fonctionnaire

Par **ycaillie**, le **19/01/2008** à **13:36**

Infirmier en hôpital public, j'ai un statut de fonctionnaire hospitalier. Les heures supplémentaires n'étant pas payées, je me suis renseigné pour développer une activité complémentaire, au statut VDI (vendeur au domicile indépendant?). Puis-je exercer cette activité, ou est-ce interdit? Ce statut VDI est-il particulier (activité dans le e-commerce)? Qu'est-ce que je risque? Merci pour vos éventuelles réponses, car avec la nouvelle gouvernance et le fameux "travailler plus pour gagner plus", les fonctionnaires hospitaliers vont encore être mis de côté (sauf les médicaux comme d'habitude).

Par **COCO**, le **23/01/2008** à **19:26**

BonjourrrrrJe suis moi même fonctionnaire à l'hôpital, je me suis renseigné pour moi car mon mari a une petite entreprise et je l'aide pour la comptabilité; d'après mon expert comptable, il ne m'est pas possible d'avoir d'autres revenus à moins de travailler à temps partiel ou alors il faut demander une dérogation à l'hôpital et c'est une démarche qui d'après lui est assez lourde !
J'ai laissé tomber la démarche !

Par **ycaillie**, le **24/01/2008** à **18:42**

Alors merci pour l'info, je vais tenter le coup, et je te tiendrai au courant si éventuellement cela t'intéresse. Merci beaucoup!

Par **COCO**, le **25/01/2008** à **16:12**

Merci de me tenir au courant
Bon courage pour les démarches !